

2025

#JOBS



LES ESSENTIELS

info Bretagne
jeunes
EXPLOREZ LES POSSIBLES

Un job quand on est mineur

**La loi autorise le travail à partir de 16 ans.
Conseils, pistes et quelques points essentiels à repérer pour vos premiers pas.**

3

Ce que dit la loi

On peut travailler à partir de 16 ans

- Protections particulières : horaires, durée du travail...
- Accord parental impératif.

À 14-15 ans

C'est possible mais c'est rare et peu encouragé.



INSPECTION
DU TRAVAIL

Elle informe et conseille les employeurs, les salariés et les représentants du personnel.

0 806 000 126

Code du travail :

www.code.travail.gouv.fr

On touche un salaire minimum spécifique

80 % du SMIC* avant 17 ans
90 % du SMIC* de 17 à 18 ans
(pour moins de 6 mois d'activité)
Versé au moins une fois par mois.
On vous remet un bulletin de paie.

*SMIC = *salaire minimum*
1426,30€ net par mois pour 35h
par semaine (au 1^{er} janvier 2025).

Salaire net, C'est quoi ?

C'est ce qu'on reçoit. Le salaire brut dont on retire les cotisations.
www.salaire-brut-en-net.fr

On signe un contrat de travail

Sont indiqués :

- votre nom
- les tâches à effectuer
- la durée du contrat
- le salaire
- l'entreprise qui vous embauche...



	16-17 ANS	14-15 ANS
Formalités administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale avant embauche • Accord écrit du représentant légal 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord écrit du représentant légal et cosignature du contrat. • Demande écrite à l'Inspection du travail (<i>accord tacite 8 jours après envoi</i>) • Visite médicale
Emplois interdits ou réglementés	<ul style="list-style-type: none"> • Débits de boissons (vente d'alcool) • Activités dangereuses et pénibles (<i>travail en hauteur, sur machines, port de charges...</i>) <i>sauf dérogation ou déclaration à l'inspection du travail</i> 	
Durée maximale	<ul style="list-style-type: none"> • 8h par jour • 35h par semaine sauf dérogation 	<ul style="list-style-type: none"> • 7h par jour • 35h par semaine • Pendant les vacances scolaires si elles durent au moins 14 jours.
Repos entre 2 jours de travail	<ul style="list-style-type: none"> • 12h consécutives 	<ul style="list-style-type: none"> • 14h consécutives
Repos hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> • 2 jours consécutifs dont le dimanche 	
Pause journalière	<ul style="list-style-type: none"> • 30 minutes consécutives toutes les 4h30 	
Travail de nuit	<ul style="list-style-type: none"> • Interdit entre 22h et 6h sauf exceptions (boulangerie, hôtellerie-restauration) 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdit entre 20h et 6h, sauf exceptions
Travail les jours fériés	<ul style="list-style-type: none"> • Interdit sauf exceptions 	

Conseils pour la recherche

Formalités pas si compliquées

Souvent, les employeurs ne les connaissent pas. Informez-les !

Moins « coûteux » qu'un majeur...

Pas le permis, mais mobile

Transports en commun, scooter, vélo, entourage disponible, covoiturage...

Voir notre Essentiel #1 « Cv et lettre de motivation »



Il n'y pas d'offres réservées aux « mineurs »

Contactez les employeurs pour savoir s'ils acceptent des mineurs.

Sur votre CV, valoriser des atouts, des expériences et qualités

- Connaissances en informatique
- Bonne mémoire
- Sens du contact
- Aptitudes en langues
- Sérieux, rigoureux...

Faites jouer votre réseau perso

Pour des conseils et des idées...
Pour être recommandé à un employeur...
Parler de votre recherche autour de vous :
les parents, les amis des parents, les oncles et tantes, les professeurs, les animateurs de votre quartier...



Pensez à vos lieux de stage !

Utilisez les réseaux professionnels

■ PENSEZ À VOS LIEUX DE STAGE

■ **LE RÉSEAU INFO JEUNES** : offres, outils et conseils toute l'année
www.infojeunes.bzh > Le réseau

■ **FRANCE TRAVAIL** : sur www.francetravail.fr, on peut trouver des jobs en manutention, hôtellerie-restauration (plonge), nettoyage dans les entreprises, garde d'enfants, vente...



Ce n'est pas réservé aux demandeurs d'emploi !

Repérez les petites annonces

Consultez les affichages dans les commerces (supermarchés, boulangeries...), on peut y trouver des petits boulots chez les particuliers. Regardez les sites de petites annonces comme Le Bon Coin (liste de site dans le guide Info Jeunes Bretagne « Trouver un job »).



Éliminez toute offre demandant un versement d'argent !

Faites des candidatures spontanées

Déposez dans les commerces une petite annonce si vous cherchez un job près de chez vous type emploi familial (garde d'enfants, soutien scolaire, ménage...).

Déplacez-vous avec un CV à jour si vous cherchez un job en contact avec le public (commerce, hôtellerie restauration...)



Pas de nouvelles ?
téléchargez
notre outil de suivi
des candidatures

Fallait y penser !

- Évitez les heures de service pour la restauration ou aux heures de rush pour les petits commerces (boulangeries...).
- Soigner sa tenue.





Quelques pistes

■ CHEZ LES PARTICULIERS

Baby-sitting - courses - arrosage et tonte des jardins - visites aux personnes âgées - gardes d'animaux - conseils en informatique...

Mettre des petites annonces dans les commerces, les boîtes aux lettres des immeubles...

■ DANS LES CHAMPS

Maraîchage de plein champ ou sous serres - ramassage des fruits et légumes - conditionnement de ces récoltes...

Recrutement local, par contact direct sur l'exploitation ou sur les marchés. Travail physique, pouvoir se rendre sur place.

■ DANS LES CENTRES DE VACANCES OU DE LOISIRS

Pour devenir animateur dans les centres de vacances et de loisirs. passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur) dès 16 ans. *Consultez notre dépliant «Passer le BAFA».*

■ DANS LES RESTOS, COMMERCES

Restauration rapide - livraison de plats préparés à domicile (pizza...) - plonge - boulangeries...

Démarchez directement sur place. Contacts dans les Pages jaunes, rubriques « Restauration à domicile », « Restaurant » ou « Restauration rapide ». www.pagesjaunes.fr

PAS TROUVÉ ?

Il existe des alternatives

- **Le bénévolat**

Un compromis pour une 1ère expérience, pour votre CV...

- **Les projets de vacances autonomes**

Infos et accompagnement auprès du réseau Info Jeunes.

- **Les stages découverte**

Pendant les vacances possible de faire un mini-stage avec une convention.

- **Argent de poche**

Un dispositif de job pour les plus jeunes, dans certaines villes seulement.

Contacts /// Infos locales

Ne pas jeter sur la voie publique

